



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

**DECISION COMMUNAUTAIRE N°...7.../2023**

**OBJET : PRESTATION POUR UN BUFFET AVEC RAFRAICHISSEMENTS POUR LES VŒUX DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – BOULANGERIE JEAN-LUC PELÉ**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux Marchés Publics ;

Vu le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT la volonté d'organiser la cérémonie des vœux au personnel communautaire le vendredi 27 janvier à 18h au Palais de l'Europe à Menton ;

CONSIDÉRANT la volonté de proposer un buffet avec rafraichissements lors de la cérémonie ;

Vu la proposition financière de JEAN-LUC PELÉ ;

**DECIDONS**

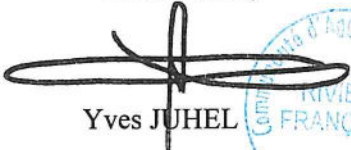
**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition financière de JEAN-LUC PELÉ, sise Zone Industrielle du Haut Careï à Menton (06500) pour une prestation de buffet avec rafraichissements d'un montant total de 830,54 € HT.

**Article 2** : Les dépenses engagées seront imputées au compte : fonction 023, nature 6232 du budget principal au titre de l'exercice 2023.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 13 JAN. 2023

Le Président,

  
Yves JUHEL



Date d'affichage : 13 JAN. 2023

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue V

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
1061240600551-20230113-712023JAF  
Date de télétransmission : 13/01/2023  
Date de réception préfecture : 13/01/2023